

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Zénon



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE, LE 18 JANVIER 2020 À 15 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. RICHARD RONDEAU, MAIRE.**

Sont présents : Madame Anne Cyr, Messieurs Pierre Allard, Réjean Marion, Daniel April, François Laplante et Daniel Fabre.

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE  
(résolution no 001-01-21)**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et que cet état d'urgence sanitaire a été renouvelé périodiquement depuis;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer entre eux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr, et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis-clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par vidéoconférence.

## **2. ORDRE DU JOUR (résolution no 002-01-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

## **3. PROCÈS-VERBAUX**

### **3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020 (résolution no 003-01-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu d'adopter sans modification, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020.

Adoptée

### **3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020 (résolution no 01-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020.

Adoptée

## **4. CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 14 décembre 2020.

## **5. TRÉSORERIE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer.

### **5.1 COMPTES (résolution no 004-01-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles des paiements en ligne de L2000056 à L2000059 pour un sous-total de 5 859,01 \$, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes des chèques no C2000617 à C2000657 pour un sous-total de 103 539,44 \$ en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des paiements en ligne d'un montant total de 109 398,45\$ et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

### **5.2 ENGAGEMENT DE CRÉDITS (résolution no 005-01-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April et résolu d'approuver la liste des engagements de crédits et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Adoptée

## **6. RAPPORT DES COMITÉS**

### **6.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE**

Le maire fait état des activités auxquelles il a participé depuis la séance du conseil du 14 décembre 2020 et résume les sujets ayant un intérêt public.

## **6.2 RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le bilan des permis pour l'année 2020 préparé par l'officier municipal en bâtiment et environnement.

## **7. RÈGLEMENTS**

Aucun règlement.

## **8. AVIS DE MOTION**

Aucun avis de motion.

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

### **9.1 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2021 (résolution no 006-01-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Zénon souhaite obtenir une aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2021 afin d'engager des jeunes pour combler les besoins suivants :

durant 8 semaines à 40 heures par semaine comme animateur de camp de jour ;  
durant 8 semaines à 35 heures par semaine comme préposée à l'accueil du relais d'informations touristiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention rembourse l'équivalent de la moitié du taux horaire du salaire minimum en vigueur jusqu'à concurrence de 280 heures par jeune ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel April, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Zénon accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2021 ;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée au nom de la municipalité de Saint-Zénon à signer tout document officiel avec le gouvernement du Canada concernant la demande d'aide financière à Emplois d'été Canada 2021 ;

**QUE** la municipalité de Saint-Zénon s'engage par sa représentante à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

Adoptée

**9.2 RENOUELEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE  
DESJARDINS DU NORD DE LANAUDIÈRE  
(résolution no 007-01-21)**

**CONSIDÉRANT QU'**aucun déficit budgétaire n'est prévu dans l'exercice courant ;

**CONSIDÉRANT QUE** la marge de crédit sert à pallier un manque temporaire de liquidité dans le compte de la municipalité à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu que la municipalité de Saint-Zénon renouvelle la marge de crédit pour un montant maximum de 200 000 \$ à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière, au taux préférentiel de cette dernière, pour l'année 2021, ceci étant renouvelable annuellement au 1<sup>er</sup> janvier.

Adoptée

**9.3 APPROBATION DU BUDGET 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DE SAINT-ZÉNON ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
DE 10 % DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE PROJETÉ  
(résolution no 008-01-21)**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Anne Cyr, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion et résolu d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation (O.M.H.) de Saint-Zénon pour l'année 2021, tel que prévu à l'article 56.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, la municipalité aura à financer 10 % du déficit budgétaire de l'O.M.H., soit 818 \$ pour l'année 2021.

Adoptée

**9.4 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC DE MATAWINIE DANS  
LE CADRE DU PACTE RURAL  
(résolution no 009-01-21)**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Laplante, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente avec la MRC dans le cadre du Pacte rural, 1<sup>er</sup> année de la nouvelle entente, pour le projet d'aménagement de la salle du parc Jean-Claude Mirandette.

Adoptée

**9.5 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À PAYER 20 % DU COÛT DU PROJET DANS LE CADRE DU PACTE RURAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE JEAN-CLAUDE MIRANDETTE (résolution no 010-01-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe budgétaire disponible et confirmée dans le Pacte rural 2021-2025 pour la première année de l'entente pour la municipalité de Saint-Zénon est de 66 666 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matawinie défraiera alors 66 666 \$ pour ce projet ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Laplante, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion et résolu que la municipalité de Saint-Zénon s'engage à défrayer un minimum de 20 % du coût du projet déposé dans le cadre du Pacte rural 2021-2025, première année de l'entente, pour l'aménagement de la salle Jean-Claude Mirandette, soit un montant minimum de 16 666,50 \$ pour un projet d'au moins 83 332,50 \$.

Adoptée

**9.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES (résolution no 011-01-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Zénon autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière au programme Aide au développement des infrastructures culturelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et à assumer, le cas échéant, l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement de coûts éventuels;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité assume la prise en charge de toute hausse de son budget de fonctionnement générée par le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, Mme Julie Martin, est la personne mandaté pour signer tout document officiel, incluant la convention d'aide financière à intervenir;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme subventionne 70 % des coûts admissibles (jusqu'à concurrence d'un maximum de 3000 \$ par m<sup>2</sup> pour des travaux de fenestration de la salle communautaire, des travaux d'aménagement d'une porte accessible aux personnes à mobilité réduite pour la bibliothèque et des travaux d'aménagement d'une salle de bain accessible aux personnes à mobilité réduite pour la salle communautaire et la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les soumissions datées du 18 novembre 2020 des Constructions Ladurantaye, le montant estimé des travaux est évalué à 35 200 \$ avant taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Anne Cyr **APPUYÉ** par monsieur François Laplante et résolu que la municipalité de Saint-Zénon de déposer une demande d'aide financière au programme Aide au développement des infrastructures culturelles.

Adoptée

#### **9.7 ENGAGEMENT D'UNE EMPLOYÉE POUR LE POSTE DE DGA (résolution no 012-01-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Danielle Rondeau, DGA, prendra sa retraite en mars 2021 après 40 ans de services à la municipalité de Saint-Zénon ;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi pour occuper le poste de DGA a été largement diffusé et que la municipalité a reçu, à la date limite du 7 décembre 2020 à 12 h, huit candidatures;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre candidats (es) ont été sélectionné pour réaliser une entrevue le 10 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux entrevues, le comité de sélection avaient recommandé d'engager Mme Carine Gouin pour occuper le poste de DGA comme premier choix mais que suite à l'adoption d'une résolution d'engagement le 14 décembre 2020, cette dernière s'est désistée le 5 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QUE**, par conséquent, le comité de sélection recommande Mme Sabrina Costanzo qui s'est également illustrée en entrevue comme une bonne candidate pour le poste et qui a reconfirmé le 6 janvier 2021 son intérêt pour le poste;

**CONSIDÉRANT QUE** si Mme Costanzo réalise avec satisfaction les tâches de DGA, après une période de probation de 6 mois, cette personne pourra être engagée de façon permanente au sein de la municipalité.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr et résolu d'engager Mme Sabrina Costanzo au poste de DGA selon les conditions établis dans la Politique relative aux titres d'emploi et aux échelles de salaires des employés de la municipalité de Saint-Zénon daté du 14 décembre 2020 pour une entrée en fonction prévue le 8 février 2021.

Adoptée

**9.8 ENGAGEMENT D'UNE EMPLOYÉE POUR LE POSTE DE RESPONSABLE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS  
(résolution no 013-01-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Carmen Gouin, directrice de la Corporation de développement, prendra sa retraite en mars 2021 après 8 ans de services en collaboration avec la municipalité de Saint-Zénon et que la municipalité a profité de l'occasion pour créer un nouveau poste dans son organisme de responsable des loisirs, de la culture et des communications;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi pour occuper ce poste a été largement diffusée et que la municipalité a reçu, à la date limite du 6 janvier 2021 à 12 h, deux candidatures;

**CONSIDÉRANT QUE** deux candidates ont été sélectionnées pour réaliser une entrevue le 14 janvier 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux entrevues, le comité de sélection recommande d'engager Mme Sonia Vezzero pour occuper le poste de responsable des loisirs, de la culture et des communications ;

**CONSIDÉRANT QUE** si Mme Vezzero réalise avec satisfaction les tâches du poste, après une période de probation de 6 mois, cette personne pourra être engagée de façon permanente au sein de la municipalité.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April et résolu d'engager Mme Sonia Vezzero au poste de responsable des loisirs, de la culture et des communications selon les conditions établis dans la Politique relative aux titres d'emploi et aux échelles de salaires des employés de la municipalité de Saint-Zénon daté du 14 décembre 2020 pour une entrée en fonction prévue à temps partiel le 8 février 2021 et à temps plein le 15 mars 2021.

Adoptée

**9.9 OFFRE D'EMPLOI AU POSTE D'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT  
(résolution no 014-01-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Sonia Vezzero, de retour de son congé de maternité, a été sélectionnée pour occuper le poste de responsable des loisirs, de la culture et des communications;



**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de son remplaçant, M. Roland Comtois prend fin le 12 mars 2021 et qu'il ne souhaite pas le renouveler ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu d'afficher une offre d'emploi au poste d'officier municipal en bâtiment et en environnement, selon les conditions établies dans la Politique relative aux titres d'emploi et aux échelles de salaires des employés de la municipalité de Saint-Zénon datée du 14 décembre 2020.

Adoptée

#### **9.10 CONTRAT ANNUEL POUR SERVICES INFORMATIQUES DE CIM (résolution no 015-01-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de service informatique avec la Corporation informatique municipale (CIM) se termine le 31 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous possédons les logiciels de la Corporation et qu'ils nous offrent un bon service ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service de CIM pour leur service annuel en 2021 est de 7 595 \$ plus taxes incluant le soutien technique de base, la licence en réseau pour 5 à 7 postes, le module gestion des permis, le module fosses septiques, différents modules comptable et un mandat pour la modification de la charte des comptes du grand livre ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre et résolu de payer à la Corporation informatique municipale (CIM), 7 595 \$, plus taxes, pour le service offert du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Adoptée

#### **9.11 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DESJARDINS JEUNES AU TRAVAIL 2021 (résolution no 016-01-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Desjardins Jeunes au Travail 2021 cible la création d'emplois pour les jeunes âgés entre 15 et 18 ans, leur donnant une première expérience de travail qui facilitera leur intégration au marché de l'emploi.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Zénon souhaite obtenir une aide financière dans le cadre du programme Desjardins Jeunes au Travail 2021 afin d'engager des jeunes pour combler les besoins suivants :

durant 8 semaines à 30 heures par semaine comme aide aux travaux publics.

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention rembourse l'équivalent de la moitié du taux horaire du salaire minimum en vigueur durant 6 semaines à 30 heures par semaine (180 heures) par jeune.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel April, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Zénon accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme Desjardins Jeunes au Travail 2021 ;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée au nom de la municipalité de Saint-Zénon à signer tout document officiel avec le Carrefour Jeunesse Emploi concernant la demande d'aide financière à Desjardins Jeunes au Travail ;

**QUE** la municipalité de Saint-Zénon s'engage par sa représentante à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le programme dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

Adoptée

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 15 h 20.

\_\_\_\_\_  
Richard Rondeau, maire

\_\_\_\_\_  
Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière